

soutiendra l'amendement de la gauche qui réclame cette publicité dans tous les cas ; M. de Tillancourt défendra l'amendement du centre gauche, qui réserve aux tribunaux le droit d'interdire la publication des débats dans des cas particuliers ; enfin la question des comptes-rendus des séances des Chambres. L'examen de ces amendements occupera une partie, sinon la totalité de cette semaine. Ensuite, les séances publiques seront suspendues pendant plusieurs jours, durant lesquels la commission jugera les amendements qui lui ont été renvoyés et les soumettra au Conseil d'Etat. Il faudra bien six séances pour cette nouvelle discussion qui pourrait encore se prolonger si la Chambre renvoyait une seconde fois des articles ou des amendements à la commission comme il est arrivé pour la loi militaire.

Les questions qui reviennent alors sont celles des brevets d'imprimeur, des peines corporelles, du timbre. On sait qu'un amendement présenté et qui sera soutenu par M. Pouyer-Quertier, demande l'assimilation des journaux littéraires aux journaux politiques, mais permet pour les uns et les autres un format réduit à trente et quatre décimètres carrés et ne payant que la moitié du timbre payé par les autres.

Les séances de vendredi et de samedi ont été les plus animées et peut-être les plus orageuses de cette discussion sur la presse, et nous devons regretter doublement de ne pouvoir en résumer dans une courte analyse, les divers résultats ou si vous voulez la moralité. Il nous est seulement permis de dire que jamais si terribles attaques n'avaient été dirigées contre la magistrature. Tous les grands orateurs de la Chambre ont pris part à la discussion et l'on sait de quels exploits oratoires ils sont capables ; mais je tiens à vous signaler le discours prononcé par M. Goerg qui avait engagé le débat sur le droit de faire la preuve de la diffamation à l'égard des fonctionnaires publics. L'honorable député de Châlons avait posé la question d'une manière nette, précise, il a fait de véritables progrès comme orateur ; il est à son aise à la tribune ; ses gestes sont sobres et justes, et il a traité ce sujet délicat avec une fermeté d'idées qui faisait valoir la modération de la forme. Nous aimons à voir sortir de ce groupe de députés qu'on appelle centre gauche des orateurs capables de bien défendre telle ou telle thèse ; ils peuvent jouer un grand rôle à la chambre et même dans le gouvernement, car leur intervention peut et doit adoucir le choc des deux côtés extrêmes de la Chambre.

La question de la juridiction reviendra à l'occasion de trois amendements se rattachant à l'article II renvoyé à la commission. L'un, celui de M. Darimon, réclame un jury spécial, composé de membres des Conseils généraux et d'arrondissements ; l'autre, signé par le marquis d'Andelarre, propose que le jury spécial soit dressé par les Conseils généraux, mais non composé exclusivement de ses membres, comme cela se pratique pour l'expropriation des immeubles en cas de déclaration d'utilité publique. Le troisième, présenté par M. Plichon, propose de laisser aux tribunaux ordinaires la répression des contraventions pour défaut de timbre, de cautionnement, etc., mais de faire juger les procès basés sur le texte même des articles, par un jury tiré au sort parmi tous les magistrats des Cours d'appel.

Les bruits relatifs à des modifications constitutionnelles sont démentis par deux ou trois journaux qui se montrent fiers des communications officielles qu'ils reçoivent quelquefois ; mais ces bruits ont pris une telle consistance que ce desaveu n'est plus suffisant. Ce que nous croyons volontiers, c'est que ces modifications ne seraient pas immédiates, et qu'elles sont encore à l'étude.

Point de nouvelles politiques aujourd'hui. Cependant plus que jamais les évé-

nements de l'extérieur doivent nous intéresser, car ils exerceront une influence considérable sur la politique intérieure. Il est bien évident que la guerre avec un Etat voisin aurait pour effet de suspendre le développement progressif de nos institutions, tandis que la paix laisserait au gouvernement la faculté de poursuivre ses projets de réformes pour l'amélioration intellectuelle et matérielle du pays.

L'International donne une nouvelle trop grave pour n'avoir pas besoin de confirmation ; il annonce que l'Angleterre, la France et l'Autriche ont signé un traité par lequel elles s'engagent à secourir la Turquie si elle est attaquée par la Russie.

Je vous signalerai un article que publie la Revue des deux Mondes ; il est intitulé : Un dernier mot sur Sadova, et est signé : Buloz. On dit que l'auteur est le prince de Joinville.

L'activité que déploie l'administration militaire pour organiser la garde mobile n'est pas sans entretenir quelques inquiétudes parmi ceux qui se montraient les plus rassurés contre les éventualités bellicieuses. On dit que beaucoup d'officiers qui ont pris récemment leur retraite ont reçu l'offre de rentrer dans les cadres de la garde mobile avec le grade supérieur à celui qu'ils avaient et avec la solde de guerre.

Vendredi, le Corps législatif devait examiner la question du roulement entre les diverses chambres des Tribunaux et des cours impériales. Le président arriva à 2 h. 10 m. Or on sait que selon le corps de service au Palais Bourbon, c'est le clairon ou le tambour qui se fait entendre quand le président passe au milieu d'une double haie de soldats. Vendredi c'était l'infanterie de ligne ; le tambour battait : « Voilà qui indique le programme de la séance, s'écrie un député ; c'est le moyen de faire connaître que la Chambre va s'occuper de roulement. »

M. Vermorel dans une lettre adressée au Figaro, dément la nouvelle d'un changement dans la propriété du Courrier français.

Il y aura plusieurs promotions au Sénat à l'occasion du 16 mars.

L'Académie française doit fixer prochainement le jour de la réception de M. Jules Favre.

M^{me} de Morny a épousé samedi le duc de Sesto. Le soir elle assistait avec son mari à la première représentation d'Un premier jour de bonheur.

Hier ont eu lieu à Porchefontaine, par un temps magnifique, les premières courses de l'année. Les amateurs de poules, joueurs de tous étages, attendaient cette journée avec impatience.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE DU JOUR

Ah ! quel plaisir...
Ah ! quel plaisir...
Ah ! quel plaisir d'être soldat !

Ainsi chante le *Moniteur*, et d'une voix plus attendrie que ne le fut jamais celle de Capoul. Le *Moniteur* prélude par quelques notes douces sur la nouvelle loi militaire :

« Plus doux et restreint en temps de paix, plus général en temps de grande guerre, forcément courte, le service militaire concilie désormais tous les intérêts civils. Libre de son action, forte de sa meilleure jeunesse, la France peut promener son regard haut et ferme sur toutes les éventualités de l'avenir. La nouvelle loi sur l'armée, palladium de paix, reconstitue l'équilibre européen. »

Ce « palladium de paix » n'est que le rajournement d'un thème usé : *Si vis pacem, para bellum*, mais c'est précisément le propre des grands artistes de parer de

grâces nouvelles les idées vieilles et discréditées.

Après ce prélude, qui rappelle les accents de la clarinette, s'ouvre une marche guerrière. Le *Moniteur* embouche la trompette et la note devient éclatante. Ecoutez :

« Quoi qu'en aient dit certains journaux superbes de libéralisme pusillanime, le Français a d'instinct l'esprit militaire. On le voit bien quand un régiment passe. Le clairon vibre au cœur, le tambour enlève le pas, l'œil est plus fier, la main est comme impatient de ne pas porter une arme. »

Ceci est parfait, sauf un ou deux points laissés à tort dans l'oubli. On entend bien le clairon et la trompette, mais on ne voit pas assez la cantinière qui se redresse sous son petit chapeau ciré, Gavroche qui rit et les bonnes d'enfants qui pleurent. Quand on fait de la poésie descriptive, il ne faut pas négliger ces petits détails, qui donnent de la vie et du mouvement. Nos peintres officiels de revues et de batailles ne les oublient point. Le *Moniteur* les pourra consulter pour sa prochaine symphonie.

Après cette introduction vient le morceau capital, à savoir les charmes de la vie du soldat depuis 1852 : augmentation de solde, entrée dans la garde, voyages en chemins de fer, médaille militaire, fusil Chassepot, drapeaux neufs, etc., etc. L'épisode du retour au village n'est pas oublié par le *Moniteur* ; il nous montre le soldat revenant au pays, entouré des plus belles filles de l'endroit, parmi lesquelles l'heureux vainqueur n'a qu'à choisir : il est, selon l'expression du journal officiel, « l'époux recherché. »

Ah ! quel plaisir,
Ah ! quel plaisir,
Ah ! quel plaisir d'être soldat !

Volontiers nous ferions chorus avec le *Moniteur*, si nous pouvions oublier de quel prix le soldat paie tant de plaisirs ; sa liberté enchaînée, son foyer abandonné, ses travaux interrompus, sa carrière souvent brisée, etc. ; contentons-nous d'une seule observation, à savoir que si le soldat touche cinq centimes de plus par jour qu'autrefois, son vieux père, qu'il a laissé à la maison, paye cinq centimes de plus par jour pour la consommation de son tabac. Cette considération jointe à tant d'autres ne nous permet que médiocrement d'applaudir aux brillantes variations du *Moniteur* sur les charmes de la nouvelle loi militaire.

On affirme qu'il est défendu aux rédacteurs du petit et du grand *Moniteur* de parler des suicides. Ce qui vient à l'appui de cette assertion, c'est que jamais, dans aucune de ces deux feuilles extra-officielles, on ne publie les faits divers, relatifs aux noyades et aux pendaisons.

La France publie ces commandements de la presse :

- 1 En te fondant tu verseras Un très gros cautionnement.
- 2 Les droits de timbre tu paieras Au fisc quotidiennement.
- 3 Jamais tu ne censureras Les actes du gouvernement.
- 4 Les Chambres tu respecteras, Et les ministres même.
- 5 De nul citoyen ne diras Un mot sans son consentement.
- 6 Compte-rendu ne publieras Parallèle, ni autrement.
- 7 En y manquant, tu subiras L'amende et l'emprisonnement.
- 8 Chaque amende te mangera Le tiers du cautionnement.
- 9 Des droits d'électeur tu seras Dépossédé par supplément.
- 10 Le tribunal te suspendras Pour six mois provisoirement.
- 11 Et même il te supprimera. Si veut, définitivement.
- 12 Sauf ces réserves, tu pourras Ecrire et parler librement

On vient d'arrêter à Madrid, dit le *Journal de Paris*, le mystérieux rédacteur, imprimeur et vendeur du mystérieux journal le *Pero-Grullo*, traduction littérale : *Pour tant je grogne*. Le *Pero-Grullo* faisait, depuis cinq ans, le désespoir de la police espagnole, paraissant à des jours indéterminés, il était imprimé tantôt ici, tantôt là ; l'éditeur, complètement inconnu, faisait lui-même sa vente ; il allait dans les cafés, dans les cercles, dans les théâtres, portant sous son manteau jusqu'à cinq cents exemplaires de son journal incendiaire, qu'il débitait très rapidement : nul ne le connaissait, nul ne savait sa demeure ; traqué, poursuivi par la police avec acharnement, il disparaissait pendant un mois, faisant courir le bruit de sa mort ou de son départ ; puis, un beau jour *Pero-Grullo* reparaisait, plus audacieux et plus insaisissable que jamais.

Le rédacteur du *Pero-Grullo* est donc arrêté depuis trois jours ; mais la police est au désespoir, le *Pero-Grullo* continue à paraître avec plus de régularité qu'autrefois. En trois jours, trois numéros ont été mis en vente ; vous pensez qu'on se les arrache, d'autant qu'ils portent de graves accusations contre les personnages les plus importants. Tout le monde, à Madrid, est convaincu que le rédacteur du *Pero-Grullo* parviendra à s'échapper avant son jugement.

Pour la chronique du jour : A. DORMEUIL.

Par arrêté royal du 16 février, M. Henri Casterman, imprimeur-libraire, membre de la Chambre de Commerce de Tournai, a été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold. C'est la juste récompense des progrès que M. Henri Casterman a réalisés dans son important établissement et du développement qu'il a donné à l'industrie typographique.

CHRONIQUE LOCALE

On vient d'afficher sur la place de l'Hôtel-de-Ville le tableau des jeunes gens des classes de 1864, 1865 et 1866, destinés à faire partie de la garde nationale mobile. Ils sont au nombre de 320.

Ceux qui auraient des réclamations à présenter, doivent s'adresser à la mairie.

Roubaix, 15 février 1868.

Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Dans l'intérêt des nombreux voyageurs qui fréquentent votre ville, je crois devoir appeler votre attention, Monsieur le rédacteur, sur le sans façon avec lequel l'entrepreneur du service d'omnibus du chemin de fer, subventionné par les fonds municipaux, remplit son devoir et arrive par son manque de ponctualité à compromettre de graves intérêts.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, devant partir pour la Belgique par le train de 4 h. 48 m. du soir, j'en ai été empêché par l'incurie de ce service, grâce à laquelle je suis arrivé à la gare cinq minutes après le départ du train.

Il suffit de signaler le fait à l'attention de qui de droit, pour compter sur une plus grande régularité à l'avenir.

Recevez, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

LOUIS SÈZE,
propriétaire-négociant
à Ludon.

Nous apprenons que des modifications vont être apportées prochainement dans le service municipal des voitures de place ainsi que dans celui de l'omnibus qui dessert la gare.

Nous indiquons ces modifications dans un prochain numéro.

Quelques habitants de la rue de Crouy nous écrivent pour se plaindre du mauvais état de cette rue (est-ce bien une rue ?...) non éclairée, boueuse et encombrée par des décombres et des immondices.

« Nous payons nos contributions comme les autres habitants de la ville ; nous avons donc droit aux mêmes avantages » nous disent les signataires de la lettre.

On nous écrit de Lannoy :

« Une intéressante cérémonie a eu lieu dimanche dans notre ville. Notre honorable concitoyen, M. Motte-Bossut, délégué par Son Excel. le Grand-Chancelier de la Légion-d'Honneur, a remis la croix de Chevalier à M. Henri Deffrennes, ex-caporal dans la ligne, un des derniers débris de ces héroïques phalanges qui portèrent glorieusement par toute l'Europe le drapeau de la France.

Dès le matin, Lannoy avait pris un aspect inaccoutumé. Une foule de personnes, accourues de tous les points de notre vaste canton et des cantons voisins, s'y étaient donné rendez-vous. Toutes les maisons étaient pavisées aux couleurs nationales et le soleil, comme s'il eût voulu prendre part à la fête, s'était levé radieux.

A l'heure fixée pour la cérémonie, les membres de l'Administration, du Conseil municipal, M. le Juge de paix du canton, la gendarmerie, les diverses autorités, la musique municipale, le corps des Pompiers, la société des Anciens-Militaires, la société de secours mutuels de Saint-Philippe, etc., etc., se réunirent sur la place.

Plusieurs légionnaires étaient venus donner un témoignage de sympathie au brave qui allait devenir leur collègue. Parmi eux, on remarquait M. le capitaine Havez, maire d'Anstaing, l'un de nos compatriotes d'armes de Deffrennes. Ils commencèrent ensemble la campagne de Russie et furent blessés le même jour à Polotsk.

Le cortège se mit en marche, alla chercher le héros de la fête chez M. Deffrennes-Delecourt, maire de Lannoy, et l'on revint sur la place où stationnait une foule considérable.

M. Motte-Bossut attendait Deffrennes et les autorisés sur le seuil de l'Hotel de ville ; il prit la parole et s'exprima en ces termes :

« Messieurs et chers concitoyens,

Avant de remplir l'honorable mandat que m'a confié Son Excellence le Grand-Chancelier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur qui me désigne pour décorer au nom de l'Empereur notre digne compatriote Deffrennes, permettez-moi de vous remercier publiquement du droit de cité que vos sympathies m'ont accordé et de me féliciter du doux usage qu'il m'est donné d'en faire aujourd'hui. Quoi de plus doux, en effet, Messieurs, que de rendre justice au mérite et n'est-ce pas un acte vraiment réparateur que j'accomplis au milieu de vous :

Nul ne pouvait à plus de titres revendiquer l'honneur qui lui est décerné que le modeste, infatigable et courageux caporal Deffrennes. L'éclat inaccoutumé que vous avez voulu donner à cette cérémonie, votre concours si nombreux auprès de notre respectable compatriote le diraient hautement déjà, si ses états de service ne le proclamaient plus éloquentement encore :

Né à la fin d'un siècle qui fournit au premier Empire une génération de héros, il assista comme acteur à tous les combats, à toutes les victoires de ce régime ; il entra au service quand Napoléon rétablissait dans notre patrie rassurée, par l'autorité de son génie la religion de nos pères, le droit et la justice qui depuis dix ans en étaient exilés.

« Que devais-je donc faire ?
— Vous deviez paraitre céder d'abord ; vous n'eussiez peut-être pas sorti vivant de ce caveau. Mais après, dès que vous avez été libre, vous deviez quitter cette maison, et aller tout avouer, tout dénoncer entre les mains du dauphin Charles ; la rébellion eût été arrêtée dans son germe, étouffée dans son principe ; et maintenant elle a grandi, elle s'est développée à l'ombre, elle a couvé secrètement, et à un jour donné, elle éclatera formidable, invincible peut-être ! Songez que je ne parle pas ici avec mon cœur d'épouse ; mais avec la conscience de votre devoir. Voilà le mal que vous avez fait.

ADOLME E FAYRE

La (suite au prochain n^o merc.)

VI

AMOUR ET POLITIQUE.

Avant d'écouter avec maître Perrin Macé ce qui se disait dans la chambre de dame Hermance, nous avons besoin de rapporter quelques détails préliminaires.

Une heure plus tôt, Jacques des Armeries était sorti sans que sa femme eût su où il allait.

Presqu'aussitôt dame Hermance avait fait venir Odette.

— Messire Raoul est-il ici ? lui demanda-t-elle.

— Oui, madame, mais il se prépare à sortir.

— Demande-lui s'il peut disposer d'un moment de son temps pour passer chez moi.

Odette disparut.

Dame Hermance, assise dans un fauteuil sculpté, paraissait sous l'impression d'une pensée vive ; son teint ordinairement pâle, s'était coloré, ses beaux yeux noirs lançaient des étincelles et toute sa personne semblait agitée d'une crise nerveuse.

Bientôt Odette revint accompagnée de Raoul.

— Messire Raoul de Brenne, dit la suivante.

Et elle allait se retirer.

— Reste, Odette, dit dame Hermance. Raoul et Odette entrèrent.

Le chevalier vint saluer la dame et lui baisa la main.

— Vous m'avez fait demander, belle dame ; heureux de vous obéir, je viens mettre mes hommages à vos pieds.

— Messire Raoul, je vous remercie de ces respects, dit dame Hermance ; j'ai à

vous parler de choses graves et hautes... Cependant, Odette restera là ; vous ne vous en offusquez pas, messire ; j'ai pleine confiance en votre loyauté de chevalier, mais je dois à ma réputation de la conserver sans tache ; personne ne pourra dire : dame Hermance reçoit un chevalier chez elle, sans témoin, en l'absence de son mari.

Raoul s'inclina.

— Faites suivant votre volonté belle dame.

— Quant à toi, Odette, montre-toi digne de l'estime que je te témoigne par une discrétion complète.

La jeune fille s'inclina respectueusement et alla se placer dans un angle de la porte entr'ouverte, sur un petit tabouret où elle occupait si peu de place que dame Hermance et Raoul eussent pu se croire seuls dans cette immense salle.

— Messire asseyez-vous ; je le veux bien.

Raoul s'assit sur une chaise placée à trois pas du siège de dame Hermance.

Le chevalier était vraiment beau sous son costume neuf ; avec les trois cents livres reçues de messire Jacques, il avait remonté sa garde-robe, qui en avait tant soit peu besoin. Il était vêtu d'un pourpoint de velours brun, enrichi d'or ; ses chausses étaient de drap vert foncé, et le tout faisait merveilleusement ressortir les formes gracieuses de son corps ; son épée qu'il portait d'une façon royale, son chaperon à plume, qu'il tenait respectueusement à la main, complétaient l'ensemble et lui donnaient cet air d'un cavalier plein de charmes.

— Ce que je vais vous demander, Messire, c'est, de votre part, une grande

franchise, demanda dame Hermance.

— Je vous la promets.

— Donc, quel est votre véritable nom ?

Raoul se tut un moment ; il n'était pas préparé à cette question.

Dame Hermance vit son embarras, et en fut péneusement affectée.

— Quoi donc ! Messire, dit-elle avec reproche, à cette première question si simple, vous hésitez !

— Ah ! madame, il faut qu'elle me soit adressée par vos lèvres pour que j'y réponde : Je me nomme Raoul d'Herbignières.

— Et vous n'êtes pas Raoul de Brenne, neveu de mon mari ?

— Je ne le suis pas, dit le chevalier avec effort.

— Alors, je suis plus contente de vous ; vous répondez maintenant en loyal chevalier. Je vous avais bien jugé la première fois que je vous vis.

— La première fois ?

— Ne vous en souvient-il plus ? demanda dame Hermance dont la figure sérieuse s'illumina d'un sourire.

— Oh ! si, je m'en souviens ! C'était au sortir de l'église Sainte-Croix, il y a cinq mois...

— Et vous m'avez suivie jusqu'auprès de cette maison, disant que vous braveriez tout pour parvenir jusqu'à la porte. Vous y êtes entré maintenant.

— Et j'en rends grâce à Dieu, notre maître, et à la Vierge, notre sainte Mère ; car le temps que j'ai passé ici, près de vous, comptera pour les plus heureux moments de ma vie.

— Pourquoi donc paraissiez-vous craindre cette reconnaissance, que j'ai provoquée plusieurs fois ?